

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GÉMOZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Loïc GIRARD, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 octobre 2024

**TÉLÉTRANSMIS
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le n° 017 – 211 701 727 –
DELIB 2024 10 17 – 64

Accusé de réception Préfecture

Reçu le : ... **23 OCT. 2024**

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, M. Thierry AUDEBERT, M. Daniel CHABOT, Mme Danielle DAGORN, M. Gérard AUBRY, Mme Corinne MORISSON, M. Jean-Bernard DAVID, M. Jean - Pierre GIRARD, Mme Sonia PAVARD, Mme Sylvie RABET - LARGE, M. Jean-Jacques NIVET, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Maribel COPLEY

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Virginie LARUE, Mme Laurence CHEVALLIER, M. Yves BELIS, Mme Catherine CLOCHARD, M. Christian LUCAZEAU

POUVOIRS :

M. Yves BELIS a donné pouvoir à M. Daniel CHABOT
Mme Catherine CLOCHARD a donné pouvoir à Mme Danielle DAGORN
M. Christian LUCAZEAU a donné pouvoir à M. Gérard AUBRY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Objet : Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Eglise Saint Pierre, du Château de Bernessard et du Château de la Salle

Vu le Code du patrimoine, et notamment les articles L. 621-30-II et L621-31,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

Considérant qu'un PDA de l'Eglise Saint Pierre, du Château de Bernessard ainsi que du Château de la Salle a été proposé par l'Architecte des Bâtiments de France afin de faire évoluer la servitude existant actuellement sur le territoire de Gémozac,

Considérant que le projet de PDA est instruit concomitamment à la révision du PLU prescrite par délibération du Conseil municipal le 05 avril 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents et représentés,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de création d'un périmètre délimité des abords de l'Eglise Saint Pierre, du Château de Bernessard ainsi que du Château de la Salle.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour suite à donner.

Article 3 :

Au terme de l'arrêt du projet de révision du PLU, une enquête publique unique sera organisée portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de PDA.

AR Prefecture

017-211701727-20241017-DELIB2024_64-DE
Reçu le 23/10/2024

Article 4 :

La présente délibération sera affichée et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire

Loïc GIRARD



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la Commune de Gémozac – Place Albert Mossion, 17260 GEMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac, 86000 POITIERS

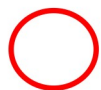
Modification du PDA

Le nouveau périmètre

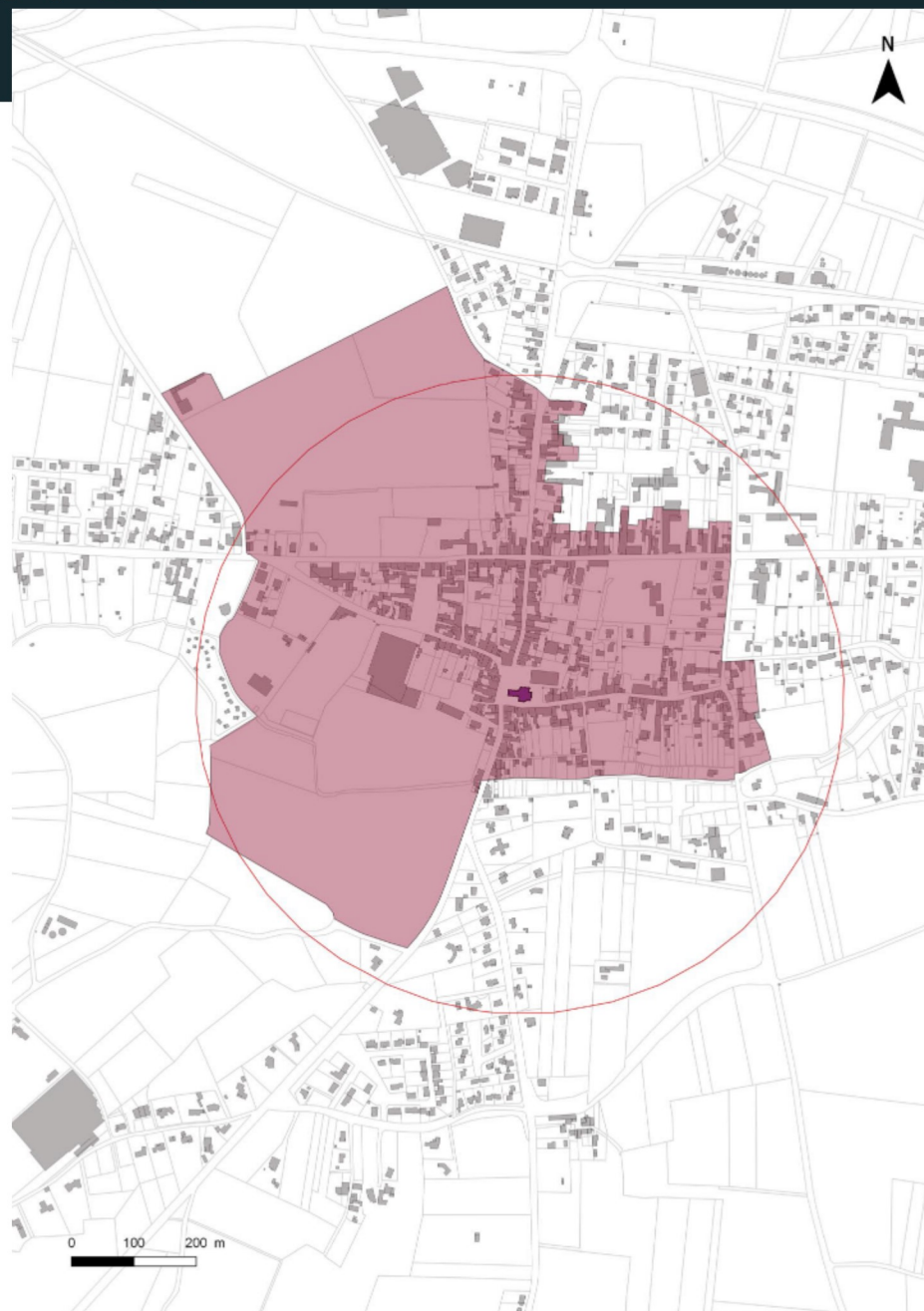
Le nouveau périmètre des abords comprend une surface légèrement diminuée, passant à 57 ha.



Nouveau PDA



Périmètre de 500 mètres



Modification du PDA

Le nouveau périmètre

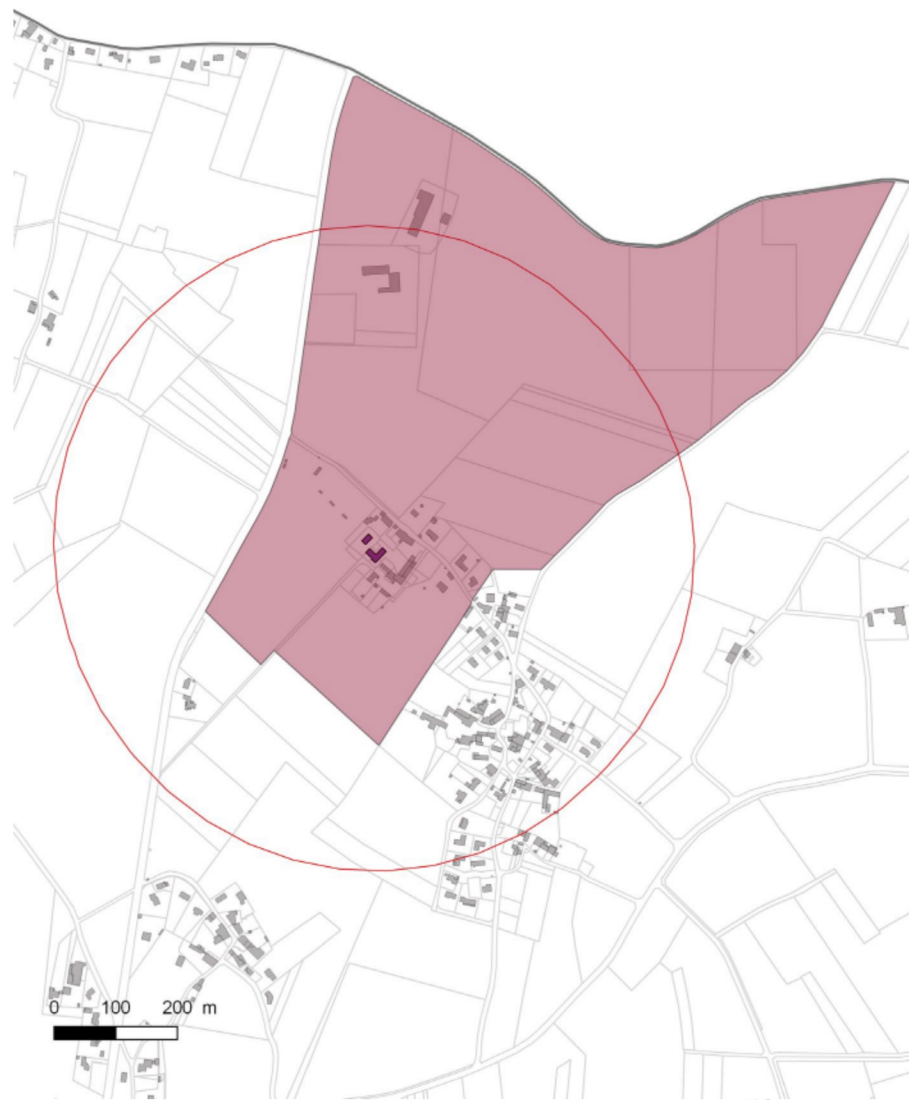
Le nouveau périmètre des abords comprend une surface légèrement diminuée, passant à 54 ha.



Nouveau PDA



Périmètre de 500 mètres



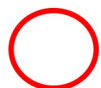
Modification du PDA

Le nouveau périmètre

Le nouveau périmètre des abords comprend une surface légèrement diminuée, passant à 79 ha.



Nouveau PDA



Périmètre de 500 mètres

